Rapport d'activités du mandat de conseiller(ère) communal(e)

Ville de Mons

CDLD, art. L6431-1

Organisme (asbl communale, Régie autonome, Intercommunale, société de logement)

ASBL Saint-Georges de Mons

Nom du Conseiller communal

Guillaume Soupart

Année d'exercice concerné

2019

1. Descriptif des activités de la structure (objet social, missions, projets)[1]

J'ai rejoint l'ASBL Saint-Georges de Mons en qualité d'administrateur en tant que représentant de Mons en Mieux sur décision du conseil communal de la Ville de Mons le 19 mars 2019. Cette association a « *pour but principal l'appui à l'organisation du Lumeçon et la promotion du Lumeçon, de manière cohérente par rapport à l'ensemble de la Ducasse traditionnelle de Mons, en vue essentiellement de valoriser et d'améliorer la qualité de l'ensemble de la Ducasse traditionnelle de Mons – à développer en tant que réalité culturelle et anthropologique – et en vue de faire participer celle-ci à l'image de marque de Mons.* ». Les missions de l'ASBL sont précisées à l'article 3 des Statuts de cette dernière.

2. Calendrier de l'année (nombre de réunions, présences effectives, réunions spécifiques,…)

Je n'ai malheureusement pas pu assister à l'assemblée générale de l'ASBL qui s'est tenue le 19 septembre 2019 à l'hôtel de ville de Mons. De mémoire, il me semble qu'il s'agit de la seule réunion à laquelle j'ai été convié en ma qualité d'administrateur en 2019.

[1] Mentionner l'AG approuvant le rapport annuel

3. Développement/mise à jour des compétences du représentant[2]

   néant

4. Divers, commentaires, observations

   Concernant l'année 2019, je n'ai pas de commentaires. En revanche, j'ai pu assister à la réunion de 2020 sur le choix du visuel pour le Doudou. Malheureusement, à cause de la crise sanitaire que nous traversons, notre ducasse rituelle n'a pas pu se dérouler et l'exposition des visuels sélectionnés par l'ASBL n'a pas pu être réalisée.

5. Présentation du rapport en commission

   Le présent rapport a été présenté et a pu faire l'objet de débats en Commission …… en date du ……./……./…….

   Il est entendu qu'une fois présenté en commission, le présent rapport sera adressé au Collège, qui le soumettra au Conseil communal pour prise d'acte.

[2] Ceci peut être fonction de propositions de l'organisme ou de ce qui a été mis en œuvre sur base d'initiatives personnelles